



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'**avis de motion** ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 6 décembre 2022.

Règlement 2023-01

Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2023

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion donné le 6 décembre 2022

Adopté par le conseil le 13 décembre 2022

Entrée en vigueur le 26 janvier 2023

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière